

COMPTE RENDU D'INTENDANCE

La politique monétaire

La politique monétaire a pour objectif de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie de tous les Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Plus précisément, la Banque vise à contenir la tendance de l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), à l'intérieur d'une fourchette cible allant de 1 à 3 %. En février 1998, l'application de cette fourchette, établie conjointement avec le gouvernement, a été prolongée jusqu'à la fin de 2001. Une cible à long terme, compatible avec la stabilité des prix, sera définie d'ici là.

L'inflation a été maintenue à de très bas niveaux grâce à la stratégie efficace axée sur la réalisation de cibles d'inflation que la Banque du Canada a adoptée.

*Énoncé de la mission du FMI au Canada
16 novembre 1999*

Pour mettre en œuvre la politique monétaire, la Banque se sert de l'influence qu'elle exerce sur les taux d'intérêt à court terme et, par ricochet, sur toute la gamme des taux de rendement et le taux de change du dollar canadien. Les mesures de politique monétaire agissent sur l'inflation de façon indirecte seulement et, en règle générale, leurs effets se font progressivement sentir pendant une période allant de 18 à 24 mois. La Banque se concentre par conséquent sur la tendance de l'inflation, qu'elle estime à l'aide d'un indice de référence des prix à la consommation qui exclut de l'IPC les composantes volatiles que sont l'alimentation et l'énergie ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects.

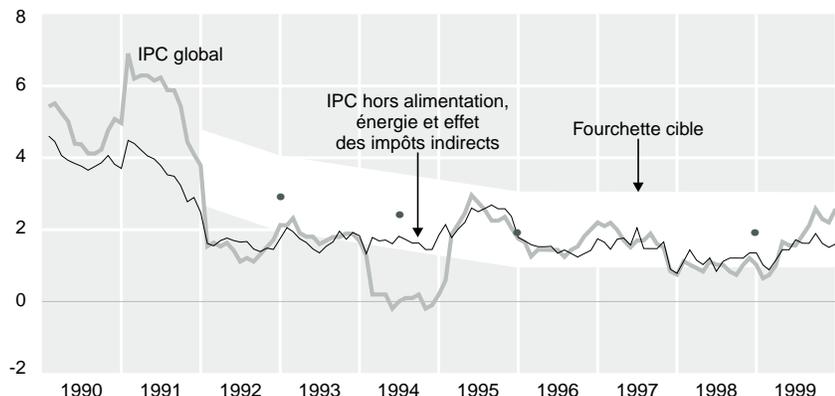
Atteinte de la cible de maîtrise de l'inflation

L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque, qui était tombée à la limite inférieure de la fourchette cible en 1998, a ensuite augmenté pour se rapprocher du point médian de la fourchette au deuxième semestre de 1999. À la fin de l'année, elle se situait à 1,6 %. Cette évolution est en grande partie attribuable à la réduction des capacités excédentaires entraînée par la vigueur de la croissance économique au Canada. Elle reflète également certains facteurs transitoires, comme les effets retardés de la dépréciation que le dollar canadien a connue en 1998 et qui a fait monter les prix des biens et services importés. L'indice global des prix à la consommation s'est accru de 2,6 % au cours de l'année; cette hausse bien supérieure à celle de l'indice de référence s'explique par le renchérissement marqué du mazout et de l'essence.

Les prévisionnistes du secteur privé continuent de s'attendre à ce que le taux moyen d'augmentation de l'IPC s'établisse près du point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation de la Banque. Selon la dernière enquête du Conference Board, par exemple, ils prévoient un taux de 2,2 % cette année et de 2,0 % en 2001.

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



• Point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation



Le taux d'inflation attendu à long terme qui se dégage des enquêtes effectuées auprès des prévisionnistes du secteur privé est également demeuré au point médian de la fourchette visée par la Banque. L'écart entre le rendement des obligations d'État classiques et celles indexées sur le coût de la vie, qui a aussi tendance à refléter les attentes d'inflation à long terme, s'est beaucoup rétréci à l'automne 1998, lorsque certains évoquaient la possibilité d'une déflation à l'échelle mondiale. Au cours de 1999, l'écart s'est de nouveau élargi pour s'établir près du milieu de la fourchette cible.

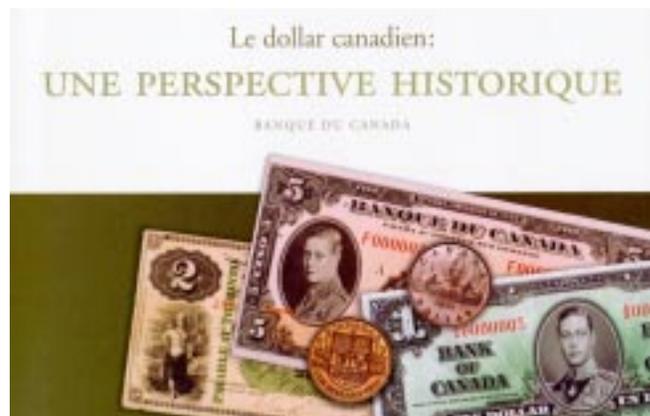
L'économie canadienne s'est fort bien comportée en 1999. Elle a affiché une croissance de près de 4 %, et le taux de chômage est tombé à 6,8 % à la fin de l'année, ce qui ne s'était pas vu depuis 23 ans. Le dynamisme remarquable de l'activité aux États-Unis nous a été très favorable. La reprise observée en Europe et le regain de vigueur qu'a connu l'économie de certains des pays asiatiques qui avaient été le plus durement touchés par la crise financière nous ont également aidés, de même que le redressement des prix des principaux produits de base que nous exportons. L'essor de l'activité au Canada a aussi été stimulé par le niveau relativement bas des taux d'intérêt, la croissance de l'emploi et une amélioration de la confiance des consommateurs, qui ont favorisé une progression de la dépense intérieure. Face à l'essor de l'économie canadienne, la Banque a relevé le taux officiel d'escompte le 17 novembre 1999 et à nouveau le 3 février 2000 afin de maintenir le bas niveau d'inflation nécessaire à une expansion durable.

Évaluation de la situation internationale

L'évolution de la situation internationale influence notre économie et nos marchés financiers. La Banque consacre donc beaucoup de temps et d'efforts à comprendre et à prévoir ce qui se passe ailleurs et conseille le gouvernement canadien sur des questions économiques et financières de portée internationale. Elle travaille en étroite

collaboration avec d'autres banques centrales à l'étude de questions liées à la politique monétaire et à la stabilité financière. Elle entretient aussi des relations suivies avec les grandes institutions économiques et financières internationales, en vue d'échanger des renseignements et de débattre de sujets d'actualité.

Au cours de 1999, d'importants changements ont été apportés aux arrangements monétaires internationaux. Le début de l'année a été marqué par le lancement de la monnaie européenne unique (l'euro), événement qui a ravivé l'intérêt pour la question de la faisabilité d'unions monétaires ailleurs dans le monde. Les avantages du recours à une caisse d'émission et à la « dollarisation », c'est-à-dire l'adoption du dollar américain comme unité monétaire, ont aussi fait l'objet de vastes débats, en particulier en Amérique latine. Tout aussi significatif est le fait qu'un certain nombre de pays à marché émergent ont adopté un régime de changes flottants et des cibles en matière d'inflation. En 1999, le Brésil et la Colombie se sont joints à ce groupe. La Banque a apporté son aide à des pays désireux d'obtenir des conseils techniques sur l'utilisation de cibles d'inflation aux fins de la conduite de la politique monétaire et de bénéficier ainsi de l'expérience qu'elle a acquise à cet égard.



Par le passé, il était illégal de reproduire des billets de banque sous quelque forme que ce soit. Les modifications qui ont été apportées au Code criminel en 1999 ont permis à la Banque d'utiliser des photographies de billets pour illustrer cette nouvelle publication, dont l'auteur est James Powell, chef du département des Relations internationales.



Pendant que l'économie mondiale se relevait de la tourmente qui l'a secouée en 1997 et 1998, la communauté internationale a cherché de nouveaux moyens, plus efficaces, de prévenir et de résoudre les crises financières. Il a beaucoup été question des régimes de changes flottants durant les discussions qui ont eu lieu sur les façons d'éviter les crises financières et de limiter les dommages qu'elles occasionnent. Il est apparu que les pays dotés de changes flottants ont en général réussi à s'adapter plus rapidement aux perturbations et s'en sont mieux remis que les autres pays.

Recherche et analyse

La formulation de la politique monétaire se fonde principalement sur l'analyse et la recherche. Pour assurer la solidité de ses travaux, la Banque entretient des relations avec des universitaires et d'autres chercheurs par l'entremise de colloques, de séminaires et de contacts informels et par la publication d'études préparées par des membres de son personnel.

En 1999, la Banque a été l'hôte d'un colloque sur le rôle que jouent les agrégats monétaires dans la formulation de la poli-

tique monétaire. Les actes de ce colloque seront publiés plus tard cette année et versés également dans le site Web de la Banque. Au printemps 2000, la Banque tiendra un séminaire au cours duquel on discutera des recherches menées sur la définition d'une cible à long terme en matière de stabilité des prix.

Un bon nombre d'études ont été effectuées sur les avantages que présente un régime de changes flottants pour le Canada et sur les conséquences de l'utilisation d'un mécanisme de change différent. Les résultats de certains de ces travaux ont été débattus en 1999 dans le cadre de forums nationaux et internationaux, et cette question constituera le thème central du prochain colloque que tiendra la Banque, à l'automne 2000. La conduite de la politique monétaire en contexte d'incertitude et la détermination d'une vaste gamme d'indicateurs des pressions s'exerçant sur l'appareil de production et sur l'inflation lorsque l'économie fonctionne presque aux limites de sa capacité ont également occupé une grande place dans le programme de recherche de la Banque. Par ailleurs, celle-ci a continué de s'appliquer à améliorer la compréhension qu'elle a

du fonctionnement des marchés financiers canadiens et de la façon dont l'évolution de la structure de ces marchés influe sur le comportement de l'économie canadienne.

Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

Dans un contexte où l'économie canadienne s'approche des limites de sa capacité de production, la Banque a beaucoup traité, dans ses communications externes, des risques auxquels la politique monétaire est confrontée. Elle a également insisté sur la nécessité de modifier le taux officiel d'escompte en temps opportun afin de maintenir la



PHOTO : JAMES ZAGON

Colloque sur la monnaie, la politique monétaire et les mécanismes de transmission tenu par la Banque du Canada en novembre 1999



tendance de l'inflation à un bas niveau et de favoriser ainsi une expansion économique durable au Canada.

La Banque a procédé à une revue de ses activités de communication en 1999 afin de veiller à ce que l'approche suivie soit systématique et bien intégrée. C'est dans cette optique qu'elle publiera dorénavant en février et en août une mise à jour officielle de l'analyse présentée dans le *Rapport sur la politique monétaire*, qui paraît deux fois l'an (en mai et en novembre).

Les employés des bureaux régionaux de la Banque ont aidé les administrateurs et les membres du Conseil de direction dans les activités de liaison externe qu'ils mènent aux quatre coins du pays. Ils sont restés en contact avec les gouvernements provinciaux ainsi qu'avec des entreprises et des associations industrielles, des établissements d'enseignement et le grand public. Ils ont également continué de perfectionner les méthodes qu'ils utilisent pour recueillir des renseignements sur l'évolution économique actuelle et attendue. Chaque trimestre, les bureaux régionaux présentent au Conseil de direction les résultats d'une enquête effectuée auprès d'une centaine d'entreprises et d'associations afin qu'il dispose d'une évaluation « sur le terrain » de la situation économique et d'un complément aux projections économiques établies par le personnel de la Banque.

Le site Web de la Banque est devenu une source d'information pratique, où l'on trouve un éventail de plus en plus grand de statistiques financières, de documents et de renseignements sur la Banque. Un nouveau module illustrant le mécanisme de transmission de la politique monétaire a été ajouté en 1999, de même qu'une feuille de calcul de l'inflation, un outil interactif qui montre les effets que l'inflation a exercés sur la valeur de la monnaie au cours des 85 dernières années.

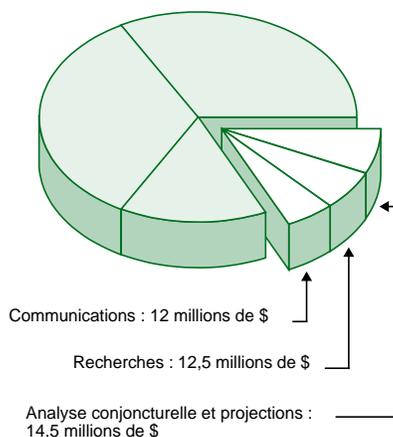
Dépenses d'exploitation

La formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire ont entraîné des dépenses de 39 millions de dollars en 1999,

ce qui représente environ 18 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit là d'une baisse de 1,7 million de dollars par rapport à 1998. Cette diminution s'explique par deux grands facteurs, à savoir l'achèvement en 1998 de la refonte du système utilisé par la Banque pour traiter les données recueillies auprès des institutions financières et la perception de droits dans le cadre d'une entente de partage des coûts conclue avec le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada relativement au traitement de ces données.

Comme il a déjà été mentionné, la communication est l'un des aspects importants de la conduite de la politique monétaire. Les activités liées aux communications externes sont à l'origine de 31 % des dépenses engagées au titre de la politique monétaire. Ce chiffre tient compte du temps que les différents membres du Conseil de direction ont consacré à des discours et au programme de liaison externe, des coûts liés à la préparation et à la production des publications ainsi que des dépenses relatives aux activités des représentants régionaux.

Activités liées à la fonction Politique monétaire en proportion des dépenses d'exploitation totales





La monnaie

Les Canadiens règlent chaque jour des centaines de millions de transactions au moyen de billets de banque. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada leur fournisse des billets de qualité en quantité suffisante et que ceux-ci soient à l'épreuve de la contrefaçon.

En 1999, la Banque a étendu et intensifié ses efforts pour familiariser le public avec les éléments de sécurité dont sont pourvus les billets authentiques. Elle a poursuivi ses travaux de recherche et développement sur la technologie et les caractéristiques de sécurité propres aux billets ainsi que ses activités relatives à l'émission d'une nouvelle série de billets. De concert avec ses partenaires au sein du système de distribution des billets, elle a mené à terme de vastes et minutieux préparatifs en vue du passage à l'an 2000.

La contrefaçon

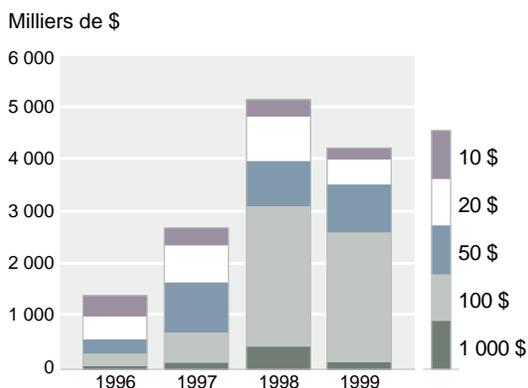
Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada et ne représentent qu'une fraction infime de la valeur totale des billets en circulation. Toutefois, leur nombre a augmenté ces dernières années.

La valeur des faux billets retirés de la circulation a doublé entre 1997 et 1998, en raison surtout d'un accroissement marqué du nombre de billets de 100 dollars contrefaits. En revanche, elle a baissé entre 1998 et 1999. Ce récent recul de la contrefaçon tient principalement à la diminution du nombre de faux billets de 10, 20 et 1 000 dollars.

On peut rapidement déterminer qu'un billet est faux si la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des coupures authentiques de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ne passe pas de l'or au vert lorsqu'on l'incline. Un billet contrefait n'a pas non plus les autres éléments de sécurité incorporés aux billets authentiques, comme l'impression en relief du portrait et les petites pastilles vertes, ou planchettes, que l'on peut détacher avec l'ongle.

On peut obtenir des renseignements additionnels en composant le **1 888 513-8212**, ou en visitant le site Web de la Banque (<http://www.bank-banque-canada.ca>).

Montant des faux billets retirés de la circulation



La Banque surveille et analyse l'état de la contrefaçon au pays en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (qui est responsable de l'application des lois canadiennes en la matière). Ses efforts viennent appuyer le travail des enquêteurs et le programme d'information sur la monnaie qu'elle a mis en place.



Bob Dolomont, de notre bureau des provinces de l'Atlantique, présente un exposé à des représentants de la Société canadienne de la sécurité industrielle à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Le programme d'information sur la monnaie

Un public averti qui reconnaît facilement les éléments de sécurité dont sont dotés les billets authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon.

En 1999, la Banque a continué d'étendre son programme d'information sur la monnaie. Son personnel a fait quelque 280 exposés devant des caissiers d'institutions financières et de commerces, des groupements d'entreprises et des policiers ainsi que dans des établissements scolaires afin d'aider les gens à mieux reconnaître les principaux éléments de sécurité des billets de banque authentiques. Ce volet du programme a été complété par la distribution d'affiches, de dépliants et de films vidéo ainsi que par les activités qu'organise le Musée de la monnaie.

Au cours des deux ou trois prochaines années, le Musée concevra pour le Web des activités et des expositions portant sur le patrimoine numismatique canadien et sur les rôles et responsabilités de la Banque.

Recherche et développement

Les innovations techniques relatives aux billets de banque et la mise au point de nouveaux éléments de sécurité constituent

un puissant moyen de défense contre les faussaires.

Les travaux de recherche et développement de la Banque visent essentiellement à faire obstacle aux menaces découlant des progrès de la technologie dans le domaine de l'impression de documents par photocopieur et par ordinateur, ainsi qu'à améliorer les méthodes de production des billets.

En 1999, la Banque s'est penchée sur les nouveaux dispositifs anticontrefaçon et les matériaux sur lesquels les billets de banque peuvent être imprimés. Elle cherche ainsi à mettre au point un nouveau genre de billet qui pourra être

modifié au fil des ans afin de contrer les menaces que poseront les innovations futures. Pour mener à bien cette entreprise, la Banque fait appel à l'expertise de sociétés d'impression de billets, d'organismes d'application de la loi et de grands instituts d'émission étrangers. Elle consulte également des particuliers, des représentants du gouvernement et des personnes ayant une déficience visuelle au sujet des thèmes et des éléments qui seront utilisés pour la nouvelle série de billets.

La nouvelle série de billets de banque

La Banque projette de lancer la première coupure de la nouvelle série en 2001. Les autres seraient graduellement mises en circulation au cours des deux ou trois années suivantes.

En 1999, les travaux ont été axés sur l'intégration d'éléments de sécurité perfectionnés dans la conception du billet. La nouvelle série comprendra plusieurs éléments de sécurité tirant parti des progrès réalisés en matière de technologie ainsi qu'au chapitre des méthodes de production et de la durabilité des billets. Tout en offrant une

meilleure protection contre la contrefaçon, les innovations apportées devraient permettre de réduire les coûts de production. Comme la Banque travaille de concert avec les institutions financières et les fabricants d'équipement, le lancement de la nouvelle série ne devrait pas exiger de modifications importantes aux installations et aux équipements actuels de traitement des billets.

Une fois, deux fois. . . adjugé!

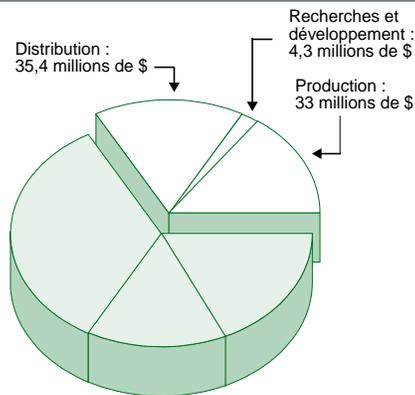
En novembre 1999, pour la première fois de son histoire, la Banque du Canada a mis aux enchères auprès des collectionneurs des billets de banque d'anciennes séries et des spécimens qu'elle possédait en surplus. Aucun des articles offerts ne faisait partie de la Collection nationale de monnaies. La Banque a choisi la vente aux enchères afin de permettre à tous les Canadiens intéressés d'y participer.

Des spécimens de billet provenant de séries antérieures et des billets à bas numéro de série appartenant à l'émission mise en circulation entre 1969 et 1979 ont été offerts aux enchères à Toronto; les acheteurs éventuels pouvaient présenter leur soumission en personne, par télécopieur ou par courriel. La vente a suscité beaucoup d'intérêt parmi les collectionneurs et dans le grand public, et les lots se sont vendus à des prix bien supérieurs aux attentes.

Dépenses d'exploitation

Les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 72,7 millions de dollars en 1999, ce qui constitue environ 33 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une hausse de 15,2 millions de dollars ou d'environ 26 % par rapport à 1998.

Activités liées à la fonction Monnaie en proportion des dépenses d'exploitation totales



Cette augmentation marquée est attribuable aux préparatifs liés au passage à l'an 2000. Les billets neufs qui auraient dû être imprimés en 2000 et 2001 l'ont été en 1999; il a aussi fallu les distribuer partout au pays.

Les dépenses engagées sont réduites par le produit des ventes du matériau optique de sûreté. Depuis bon nombre d'années, la Banque se sert de ce matériau, qu'elle produit elle-même, pour fabriquer la vignette de couleur or et vert appliquée sur les billets canadiens de coupure élevée. La Banque commercialise d'autres versions de ce matériau auprès des instituts officiels d'émission de pays étrangers. En 1999, les recettes tirées de la vente du matériau optique de sûreté ont augmenté de façon sensible.

Abstraction faite des dépenses effectuées en prévision du passage à l'an 2000, les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 56 millions de dollars en 1999, ce qui représente quand même une part importante de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque pendant l'année, mais quelque 3 % de moins que les dépenses effectivement engagées en 1998.

Les services de banque centrale

Les deux principaux objectifs des Services de banque centrale sont de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et de fournir des services de gestion financière efficaces au gouvernement fédéral.

Promotion de la fiabilité du système financier canadien

Surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque du Canada est responsable de la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays. Les institutions financières ont recours à ces systèmes pour effectuer des transferts de fonds ou traiter et régler les obligations de paiement découlant de l'achat

et de la vente d'instruments financiers tels que les titres d'emprunt, les actions, les devises ou les produits dérivés. La Banque examine les mécanismes destinés à assurer la gestion et le contrôle des risques associés à ces systèmes afin de veiller à ce que le système financier ne soit pas gravement perturbé en cas de défaillance d'un participant.

Le STPGV devient pleinement opérationnel

Le 4 février 1999, le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est devenu pleinement opérationnel. Il a été conçu et élaboré par l'Association canadienne des paiements, qui regroupe des institutions de dépôt et la Banque du Canada. Le STPGV est maintenant le pivot du système national de paiement, car il traite rapidement et en continu tout au long de la journée les transactions qui portent sur de grosses sommes ou dont le moment du règlement est critique. Il joue un rôle particulièrement important dans le règlement des obligations

Le STPGV et la Banque du Canada

Une fois devenu opérationnel, le STPGV a été assujéti à la surveillance générale de la Banque du Canada en vertu des dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* afin qu'un suivi continu puisse être exercé sur les mécanismes de contrôle des risques. Il en découle aussi une plus grande certitude sur le plan juridique que les obligations de paiement des participants seront réglées même en cas de défaillance de l'un ou plusieurs d'entre eux. Pour remédier aux préoccupations pouvant subsister en ce qui concerne le risque inhérent au système de paiement qui était déjà en place – à savoir le système automatisé de compensation et de règlement –, la Banque du Canada et les participants au STPGV travaillent à la prise en charge par ce dernier de la plupart des gros paiements.

Grâce au STPGV, la Banque peut exercer la fonction d'agent de règlement pour le SECTEM sans courir de risque majeur. Le SECTEM est un système électronique de compensation et de règlement des transactions sur obligations et titres du marché monétaire libellés en dollars canadiens. En assumant le rôle d'agent de règlement, la Banque permet que soit éliminé le « risque du banquier » pour le SECTEM et ses participants, c'est-à-dire le risque qu'une institution financière privée faisant office d'agent de règlement connaisse une défaillance.

de paiement en dollars canadiens découlant d'opérations sur titres ou sur devises. En procurant la certitude du règlement pour chaque message de paiement qu'il accepte, il diminue considérablement le risque inhérent au système canadien de paiement. Avec le STPGV, le Canada s'est doté d'un mécanisme de traitement des gros paiements qui répond aux normes internationales les plus élevées. À l'heure actuelle, le STPGV traite chaque jour 13 500 transactions en moyenne, qui totalisent un peu plus de 100 milliards de dollars.

Les systèmes de compensation et de règlement des opérations de change

Le STPGV permettra l'intégration du dollar canadien aux mécanismes de compensation et de règlement transfrontières multidevises, comme celui que la CLS Bank International exploitera et qui visera à réduire sensiblement les risques associés au règlement des opérations de change et à les contrôler. Pour ce faire, la CLS Bank exige la collaboration des banques centrales des pays dont la devise (comme le dollar canadien) sera intégrée au nouveau mécanisme. La Banque du Canada

La CLS Bank sera une banque à vocation spécifique constituée sous le régime de la législation fédérale américaine et supervisée par la Réserve fédérale. Elle mènera ses opérations à la fois à New York, où sera situé son siège social, et à Londres. La CLS Bank est une filiale en propriété exclusive de CLS Services, une société de portefeuille dont le siège social se trouve à Londres. CLS Services appartient actuellement à plus de 60 actionnaires (dont des banques canadiennes) établis dans 14 pays, et son capital est ouvert aux institutions financières admissibles.

a indiqué qu'elle fera office d'agent de règlement pour la CLS Bank et qu'elle ouvrira un compte de règlement à son nom. La Banque du Canada, le STPGV et le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM) devront commencer leurs activités à 0 h 30, les jours ouvrables, afin de faire coïncider leurs heures d'exploitation avec celles des systèmes de paiement d'Europe et d'Extrême-Orient.

La Banque du Canada fait partie d'un groupe de banques centrales qui discute avec CLS Services de la nature exacte des mécanismes de règlement et de contrôle du risque qui seront mis en place. Bien qu'aucune date précise n'ait encore été arrêtée, la CLS Bank devrait amorcer ses opérations dans le courant de 2001.

Principes de base applicables aux gros systèmes de paiement

La Banque du Canada fait partie d'un groupe de travail formé de représentants de 23 banques centrales, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Ce groupe a pour tâche d'élaborer un ensemble de principes de base auxquels les gros systèmes de paiement devront se conformer pour que les autorités publiques les considèrent comme sûrs et efficaces. Il s'est aussi penché sur les responsabilités qui incombent aux banques centrales dans l'application de ces principes. Une ébauche des principes proposés a été distribuée pour commentaires en décembre 1999. Une fois le rapport final publié, la Banque incorporera les principes de base énoncés aux lignes directrices établies en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* et y assujettira les systèmes désignés en vertu de cette loi.

Dans son examen récent de la stabilité du système financier du Canada, le FMI a confirmé l'évaluation faite par la Banque du Canada selon laquelle le STPGV est en tous points conforme aux principes de base énoncés dans l'ébauche.

Le FMI évalue la stabilité du système financier canadien

À l'automne 1999, le FMI a procédé, dans le cadre d'un projet-pilote, à une évaluation du système financier canadien. Cette démarche a pour objet d'aider les pays à apporter les améliorations nécessaires au renforcement de leur secteur financier. Le FMI conclut que le Canada dispose d'un système financier sain et stable et que le cadre de réglementation en place est hautement conforme aux principales normes internationales.

Établissement de succursales de banques étrangères au Canada

En juin 1999, le gouvernement fédéral a modifié sa législation bancaire dans le but de permettre aux banques étrangères de mener des opérations au Canada par l'entremise de succursales. Cette décision a soulevé certaines questions quant aux risques auxquels seraient alors exposés les systèmes de compensation et de règlement étant donné que les banques étrangères allaient être assujetties à la fois aux lois du pays où elles ont été constituées et à la législation canadienne. Pour remédier à la situation, la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* a été révisée de façon à permettre au gouverneur de la Banque du Canada de juger si la participation directe d'une succursale de banque étrangère à un système de compensation et de règlement désigné en vertu de la *Loi* constitue un risque inacceptable. Si le gouverneur conclut que tel est le cas, il pourra interdire ou soumettre à certaines conditions la participation d'une succursale de banque étrangère à ce système.

Élaboration d'une stratégie pour le secteur financier

Par suite de la publication, en septembre 1998, du rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, le gouvernement fédéral a fait paraître en juin 1999 un document d'orientation exposant un nouveau cadre stratégique pour le secteur financier canadien.

La Banque a participé étroitement aux travaux qui ont mené à la rédaction du document en question, en fournissant au ministère des Finances des analyses et des avis sur de nombreux points touchant la sécurité et l'efficacité du secteur financier. La Banque considérait comme particulièrement importantes les propositions visant à donner aux compagnies d'assurance vie, aux courtiers en valeurs mobilières et aux gestionnaires de fonds communs de placement du marché monétaire un accès au système de paiement. En outre, compte tenu des responsabilités de surveillance qui lui incombent en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque s'est aussi beaucoup intéressée à la question de la surveillance générale accrue, par les pouvoirs publics, des opérations de l'Association canadienne des paiements, et peut-être même d'autres systèmes de paiement.

Publication des principes, normes et procédures

L'une des activités que la Banque a menées au cours de 1999 en vue de promouvoir la stabilité du système financier canadien a consisté à élaborer des principes, normes et procédures pour régir les opérations d'achat et de vente de certains titres et d'autres instruments financiers qu'elle conclut lorsque les marchés financiers ou le secteur financier connaissent des tensions graves et exceptionnelles. La *Loi sur la Banque du Canada* accorde à la Banque le pouvoir discrétionnaire d'effectuer de telles transactions; les principes, normes et

procédures élaborés servent à clarifier les types de titres admissibles et les circonstances dans lesquelles de telles opérations peuvent être envisagées. Comme l'exige la *Loi*, ces principes, normes et procédures ont été publiés dans la *Gazette du Canada*; ils ont aussi été versés dans le site Web de la Banque.

Services de gestion financière

Emprunts du gouvernement

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque gère les emprunts de ce dernier en procédant à l'émission de

bons du Trésor et d'obligations et en le conseillant sur la composition de sa dette. Certaines initiatives lancées en 1999 avaient pour objectif d'accroître la liquidité de la dette de l'État. Par exemple, on a écourté le délai de communication des résultats des opérations de rachat aux participants, ce qui a permis d'améliorer le programme-pilote de rachat d'obligations, conçu pour renforcer l'offre de titres des émissions de référence, lesquelles sont plus activement négociées, et afin d'élargir la participation sur les marchés. Cinq opérations de rachat totalisant près de 2,8 milliards de dollars ont été effectuées en 1999.

La stabilité financière internationale

En 1999, deux nouvelles instances internationales ayant pour objet de favoriser la stabilité financière se sont mises à l'œuvre.

- ◆ **Le Forum sur la stabilité financière** a été créé par le Groupe des Sept (G7) pour promouvoir les échanges d'information et coordonner les activités des autorités nationales (y compris les banques centrales), des institutions internationales et des groupes de réglementation ou d'experts internationaux dont les responsabilités portent sur divers aspects de la stabilité financière. Le Canada est représenté au sein du Forum par le ministère des Finances, la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières. L'une des premières initiatives prises par le Forum a été la formation de trois groupes de travail chargés de recommander des mesures concernant respectivement les institutions à fort levier financier, les mouvements de capitaux internationaux et les places financières extraterritoriales. Plus récemment, le Forum s'est attaqué à deux nouvelles tâches : la mise en place de normes liées au renforcement des systèmes financiers et l'examen de l'expérience récente de différents pays en matière de régimes d'assurance-dépôts.
- ◆ **Le Groupe des Vingt (G20)**, aussi créé par les pays du G7, a pour but de favoriser la tenue de dialogues informels sur d'importantes questions d'ordre économique et financier parmi les pays importants sur le plan systémique. Le ministre des Finances du Canada, M. Paul Martin, exercera la présidence du G20 les deux premières années. À leur première réunion, qui a eu lieu en décembre, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des vingt pays membres ont discuté des moyens de réduire la vulnérabilité des économies à certains événements survenant sur la scène internationale, notamment du rôle joué par un régime de taux de change approprié et par un secteur financier solide et stable.



Placements des fonds de l'État

L'an dernier, la Banque a collaboré avec le gouvernement à la formulation de nouvelles lignes directrices concernant le placement des réserves de change du Canada. Ces lignes directrices aideront la Banque à réduire les coûts associés au maintien de réserves tout en lui permettant de poursuivre une politique de gestion prudente du risque. Au cours de l'année, les réserves ont augmenté de 5,2 milliards de dollars É.-U., du fait surtout des opérations que la Banque a menées sur le marché en sa qualité d'agent financier, y compris des achats de devises. Les ajustements du niveau des réserves se font de façon plus transparente depuis que le Canada est devenu l'un des premiers pays à adopter le nouveau mode de déclaration des réserves de change. Les données relatives à ces opérations sont publiées à intervalles réguliers dans le site Web de la Banque. Celle-ci entend aussi confirmer publiquement toute intervention officielle sur le marché des changes en en faisant l'annonce le jour même. Il n'y a pas eu d'interventions sur le marché en 1999.

Depuis février 1999, la Banque utilise le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) pour régler la plupart des encaissements et décaissements de l'État.

Autres services bancaires

Services d'enregistrement des sûretés

En vertu de la législation fédérale, la Banque du Canada est tenue d'offrir un service d'enregistrement des sûretés dans chacune des provinces. Depuis le milieu de 1998, la

Banque offre ce service par l'intermédiaire d'une entreprise privée, ce qui a eu pour effet de raccourcir les délais de recherche; de plus, les utilisateurs autorisés ont désormais la possibilité de consulter le registre au moyen d'Internet.

Programmes multilatéraux d'aide financière

La Banque du Canada conseille et assiste le gouvernement lorsqu'il participe à des programmes multilatéraux d'aide financière aux économies à marché émergent. Un seul des mécanismes auxquels le Canada adhère a été utilisé en 1999; il s'agit d'une facilité de crédit multilatérale accordée à la banque centrale du Brésil par un groupe de pays industriels en décembre 1998. La part du Canada dans cette opération s'est chiffrée à 500 millions de dollars É.-U. Les autorités brésiliennes ont effectué plusieurs tirages sur cette ligne de crédit au cours de l'année ainsi que plusieurs remboursements.

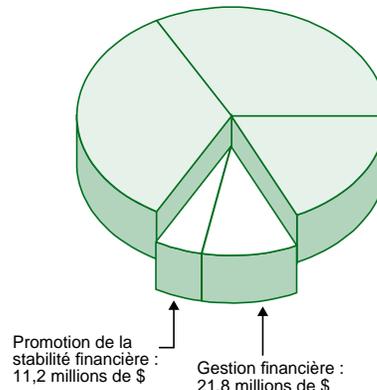
Soldes non réclamés

Les banques doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis 10 ans. L'utilisation par le public des nouveaux moyens mis à leur disposition au cours des dernières années pour accéder au registre de ces soldes a eu un impact considérable sur le volume des services fournis par la Banque. Celle-ci a en effet répondu en 1999 à plus de 17 400 demandes de renseignements généraux, effectué plus de 61 600 recherches et versé au total 6,4 millions de dollars à environ 11 700 ayants droit.

Soldes non réclamés

Pour donner au public un meilleur accès aux renseignements sur les soldes non réclamés, la Banque offre un service téléphonique sans frais (1 888 891-6398) et dispose d'une adresse électronique (soldesnr@bank-banque-canada.ca). Les particuliers peuvent aussi consulter le registre des soldes non réclamés dans le site Web de la Banque (<http://www.bank-banque-canada.ca>) pour voir s'ils sont propriétaires de l'un de ces soldes et connaître la façon de le réclamer, le cas échéant. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans les nombreuses bibliothèques publiques dotées de postes de travail branchés au réseau. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés auprès de l'un des cinq bureaux régionaux de la Banque. Les adresses de ces bureaux se trouvent à la page 60.

Activités liées à la fonction Services de banque centrale en proportion des dépenses d'exploitation totales



Dépenses d'exploitation

Les frais engagés pour la prestation des services de banque centrale se sont chiffrés à 33 millions de dollars en 1999, ce qui représente 15 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit, par rapport à 1998, d'une hausse de 2,3 millions de dollars, qui tient essentiellement à un accroissement des dépenses en personnel et des coûts liés à la mise au point de systèmes dans les deux principaux secteurs d'activité de cette fonction, en particulier celui de la gestion des fonds de l'État. Les revenus reçus en échange des services dispensés totalisent 750 000 dollars, soit 19 % de moins qu'en 1998 en raison d'une révision des droits perçus sur les services de garde fournis à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque offre des services à l'appui du programme fédéral de placement des titres au détail. Dans le cadre de ce programme, l'État émet les obligations d'épargne du Canada (OEC) traditionnelles, les obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC mais ne sont remboursables qu'une fois l'an, ainsi que d'autres titres d'emprunt destinés aux particuliers.

La direction du programme relève du ministère des Finances et de son agence Placements Épargne Canada, qui déterminent les produits offerts, les taux d'intérêt à payer et les stratégies de vente et de marketing. La Banque assure le soutien des opérations et des systèmes que requièrent ces activités. Il s'agit là d'une entreprise d'envergure, qui met en jeu des millions de comptes et nécessite l'exploitation de vastes systèmes informatisés et d'un centre téléphonique de renseignements.

Activités

En 1999, les efforts se sont concentrés particulièrement sur la consolidation des nouveaux processus opérationnels adoptés au cours des dernières années pour appuyer le programme de placement des titres au détail. Ces processus concernaient :

- ◆ un nouveau registre informatisé des titres au détail, mis en service au terme de quatre années de travaux d'élaboration;
- ◆ un projet pluriannuel qui consiste en une refonte complète du processus d'administration du programme d'achat des OEC par retenues sur le salaire, auquel participent plus de 15 000 entreprises;
- ◆ le soutien apporté pour permettre l'offre simultanée de deux produits, soit les OEC et les OPC.

On procède actuellement à la mise en place par étapes du nouveau programme d'épargne-salaire; quelque 200 000 participants s'y sont inscrits en 1999. D'autre part,

on a réalisé un projet-pilote pour permettre l'adhésion des petites et moyennes entreprises qui ne répondent pas aux exigences normales du programme relativement à la transmission des données. Le degré de satisfaction des entreprises participantes et des clients à l'endroit du nouveau programme d'épargne-salaire demeure élevé.

Une grande priorité a été accordée à l'amélioration des services au public en 1999. Le nombre de demandes de services a augmenté de pair avec l'élargissement de la gamme de titres au détail et la prolongation de la période de vente sur six mois consécutifs. Par conséquent, on a agrandi et réorganisé le centre de renseignements de façon à pouvoir faire face au nombre croissant d'appels, lequel s'est établi à plus d'un million en 1999.

Dépenses d'exploitation

Les frais engagés pour la fourniture des services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont élevés à 73,9 millions de dollars en 1999, soit 34 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Les coûts de ces services se sont accrus de 8,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente, ce qui cadre avec l'intensification des activités dont il est question ci-dessus. La Banque obtient auprès du gouvernement fédéral le remboursement de toutes ces dépenses.

Activités liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers en proportion des dépenses d'exploitation totales

